



Procès-verbal
Séance du 29 mai 2024

<p>Convocation du 24/05/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 31 mai 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présent(e)s : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOENS, Marietta LUCAS.</p> <p>Absentes excusées : Christine JOUSSELIN, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET.</p> <p>Absente : Murielle CHAPU.</p>
---	---

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme Christine JOUSSELIN a donné pouvoir à M. Gilles TALLUAU
- Mme Peggy LEFIEF a donné pouvoir à Mme Chantal RÉQUILLARD
- Mme Sylvie GLET a donné pouvoir à Mme Gaëlle BILLARD

Sur la proposition de Monsieur le Maire, M. Samuel LECHAT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024.
- 02 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe.
- 03 – Arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.
- 04 – Location des logements et du garage rue de la Gare.
- 05 – Correction de la délibération d'adoption du budget primitif 2024 suite à erreur matérielle.
- 06 – Tarification de la cantine à un euro.
- 07 – Demande de subvention pour « La Semaine bleue ».
- 08 – Demande de subvention au département pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade.
- 09 – Demande de subvention au département pour la création de 5 cabinets à la maison de santé.
- 10 – Notification de subvention DETR pour la création de cinq cabinets à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- 11 – Point de situation sur le remplacement du Docteur Laurence NALIN.
- 12 – Compte-rendu de rendez-vous d'installation d'un dentiste.
- 13 – Décisions prises par le maire par délégation.
- 14 – Questions diverses :
 - Demande de mise à disposition de la salle de sport pour une activité de roller en ligne.
 - Prix APERÇUS Maine-et-Loire 2024.
 - Proposition de marché de Noël gourmand.
 - Séance du mois de juillet 2024 décalée au jeudi 11 juillet à 19 heures 15.
 - Permanences des bureaux de vote aux élections législatives européennes du dimanche 9 juin 2024 (rappel)

Monsieur Patrice MOËNS demande si le terrain attenant au garage qui est loué à M. Franck BARRY est compris dans le contrat de location. Monsieur le maire lui répond qu'un avenant au bail a été signé pour inclure le terrain, sans supplément de prix.



D20240529-01-Approbation du PV du 24 avril 2024
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024.

D20240529-02-Création Poste Adjoint Administratif
Acte 4.4 Fonction publique – Personnel titulaire – Acte relatif à la catégorie C

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour permettre l'avancement de grade de Mme GUYOU Mégane suite à sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1^{er} juillet 2024**,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien Effectif	Nouvel effectif
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	0	1
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

D20240529-03-Arrêt ZAENR
Acte 8.8 Domaine et compétence par thème – Environnement

ARRET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 26 février au 15 avril 2024 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un dossier de concertation disponible sur le site internet de la commune du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un bilan à l'issue de la concertation.



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR LAT (Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine) ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du **23 mai 2024**, le gestionnaire a émis un avis « globalement favorable avec toutefois une réserve concernant le site de l'ancienne décharge. En effet, pour Madame la Présidente du PNR LAT, la recolonisation végétale de ce site mérite qu'une analyse des corridors écologiques, identifiés dans la future charte, soit effectuée. Il serait donc souhaitable de le retirer des sites ZAEnR afin de ne pas laisser penser à un éventuel porteur de projet qu'il sera facile de développer une installation sur ce site. »

Les zones concernées sont les suivantes :

Lieu	Nom de la rue	Numéro de parcelle	Surface parcellaire	Surface projetée	Objet
Salle des sports	Rue de Gaure	AB 571 - AB 545	1 500 m ² - 3985 m ²	630 m ²	Ombrières photovoltaïques
Salle des sports	Rue de Gaure	AB 571 - AB 545	1 500 m ² - 3985 m ²	1325 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture
Ancienne décharge	Rue de Gaure	ZN 201	10 180 m ²	10 180 m ²	Ombrières photovoltaïques au sol ou accueil de stockage d'énergie
Parking cimetière	Rue des Baraudières	ZL 210	1 540 m ²	1000 m ²	Ombrières photovoltaïques
Parking salle des loisirs	Rue de l'Aulnay	AB 423	2 560 m ²	1283 m ²	Ombrières photovoltaïques
Espace Chavigny	Rue de Chavigny	AB 867	2 362 m ²	719 m ²	Ombrières photovoltaïques
Stade Vestiaires	Rue du Bas Chavigny	ZM 127	166 m ²	166 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture
Stade parking vestiaires	Rue du Bas Chavigny	ZM 126	19 993 m ²	750 m ²	Ombrières photovoltaïques
Stade parking public terrain Bricot	Rue du Bas Chavigny	ZM 195	5 331 m ²	2278 m ²	Ombrières photovoltaïques
Restaurant scolaire	4 rue du Haut Bourg	AB 662	983 m ²	470 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture
Ecole	2 rue du Haut Bourg	AB 668	3 960 m ²	806 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture
Atelier communal	Z.A. du Pré Bertain	ZI 98	4 315 m ²	613 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture
Salle des loisirs	Rue des Baraudières	AB 224	1 075 m ²	794 m ²	Panneaux photovoltaïques sur toiture



Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération.
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Maine-et-Loire sous forme cartographique (SIG) via l'intercommunalité qui dispose des moyens SIG.

D20240529-04-LocationLogementsGarageRuedelaGare
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

TRANSFERT DES BAUX DE LOCATION DES LOGEMENTS ET DU GARAGE SITUÉS RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il a signé, le 24 avril 2024, l'acte d'achat de l'ensemble immobilier situé rue de la Gare, dont deux logements et un garage sont loués.

Dans ce cas, les locataires demeurent dans les lieux et leur bail se poursuivent. Le notaire a remis les baux à la mairie et il a informé les locataires du changement de propriétaire par lettre recommandée avec avis de réception.

Les locataires doivent désormais adresser le paiement de leurs loyers et leurs doléances au nouveau propriétaire. **Le contrat se poursuit en l'état**, cela signifie que les loyers ne peuvent être modifiés en dehors des indexations légales prévues, la durée et les conditions des baux ne peuvent pas être changées en même temps que le changement de propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le transfert des baux de location des logements et du garage situés 7 et 9 rue de la Gare à la date du 24/04/2024.

D20240529-05-Correction délibération BP 2024
Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

CORRECTION DE LA DELIBERATION D'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Monsieur le maire expose que le montant total de la section d'investissement du budget primitif 2024 (1 155 425,49 €) est supérieur de 1 000 euros au montant reporté sur la délibération d'adoption dudit budget (1 154 425,49 €). Il rappelle que le conseil municipal s'est prononcé sur le montant de 1 155 425,49 € et qu'il convient en conséquence de corriger la délibération ainsi qu'il suit :

B.P.	COMMUNE - Budget Principal					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
2024	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif						
Exercice N	2 129 033,61	1 740 522,00	410 326,00	1 081 825,49	2 539 359,61	2 822 347,49
Report N-1	-	388 511,61	255 494,74	-	255 494,74	388 511,61
Sous totaux	2 129 033,61	2 129 033,61	665 820,74	1 081 825,49	2 794 854,35	3 210 859,10
dont Vir Fonct / Invest	254 911,00	-	-	254 911,00	254 911,00	254 911,00
Reste à réaliser	-	-	489 604,75	73 600,00	489 604,75	73 600,00
Totaux cumulés	2 129 033,61	2 129 033,61	1 155 425,49	1 155 425,49	3 284 459,10	3 284 459,10



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ**, à l'unanimité, ce budget primitif corrigé.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

La présente délibération annule et remplace la délibération D20240403-06 du 3 avril 2024.

D20240529-06-TarifificationCantineEuro

Acte 7.10.2 Finances locales – Divers – Tarifs des services publics

TARIFICATION DE LA CANTINE A UN EURO

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place la cantine à un euro depuis le 1^{er} septembre 2019 et qu'elle bénéficie jusqu'à ce jour du fonds de soutien de l'Etat à hauteur de 3 euros par repas servi au restaurant scolaire aux élèves des classes maternelles et élémentaires à la double condition que le conseil municipal ait au préalable mis en place une tarification sociale comportant au moins trois tranches, dont une au moins inférieure ou égale à un euro et une supérieure à 1 euro. Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer, à compter de la prochaine rentrée scolaire, les tarifs des repas servis par le restaurant scolaire aux élèves éligibles ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tarif au 01/09/2024
De 0 à 700	0,99 €
De 701 à 1000	1,00 €
1001 et plus	3,44 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention et à émettre les titres de recettes correspondants.

Ce changement de tarification n'a pas été décidé par le conseil municipal mais lui est imposé par la loi qui, depuis le 1er août 2022, a supprimé l'avantage de la tarification à 1 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1000.

D20240529-07-DemandeSubventionSemaineBleue

Acte 7.5.1 Finances locales – Subventions – Aux collectivités et établissements publics

DEMANDE DE SUBVENTION POUR « LA SEMAINE BLEUE »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collectif senior de la mairie de VIVY relatif à la semaine bleue, qui aura lieu du 30 septembre au 6 octobre 2024.

Pour couvrir le coût des animations, la mairie de VIVY sollicite les 7 communes du Pays Allonnais, à hauteur de 50 euros chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de cinquante euros (50,00 €) à la mairie de VIVY pour aider à l'organisation de la semaine bleue du 30 septembre au 6 octobre 2024.
- **DIT** que cette subvention sera prélevée sur le compte de dépenses 65748 de la section de fonctionnement du budget communal.

Madame Gaëlle BILLARD demande pourquoi ce n'est plus l'EVS Nord Saumurois qui gère la semaine bleue. Madame Sylvie BELLANGER répond que c'est probablement parce qu'il n'y a plus de direction à l'EVS.



D20240529-08-SubvDeptVestiaires
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN
AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES
EXTENSION DU BATIMENT VESTIAIRES DU STADE CHAVIGNY**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le projet d'**extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny** est susceptible de se voir accorder, par le conseil départemental, une subvention au titre du dispositif de **soutien aux investissements des communes 2024 Catégorie LIEN SOCIAL « Lieux d'accueil et d'inclusion »**.

La commune, en conférant au sport un rôle essentiel en matière de lien social et d'éducation à la citoyenneté, envisage l'extension d'un bâtiment à usage de vestiaires/sanitaires, **accessible à tous** (associations sportives ou autres, école, centre de loisirs, familles ...).

Les installations de football sont mutualisées, depuis 15 ans, avec la commune de Villebernier et le club compte, à ce jour, 236 licenciés. Leur nombre a quasiment doublé depuis 4 ans. Il accueille, en outre, des joueuses et des joueurs des communes voisines de Montsoreau, Fontevraud, Turquant, Parnay et Souzay.

La Commune de VARENNES SUR LOIRE a missionné le cabinet d'architecture TC ARCHITECTURE afin d'étudier et estimer la faisabilité pour la restructuration et l'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny à Varennes-sur-Loire rendues nécessaires par la création d'équipes de football féminines : 1 équipe senior de 19 joueuses, 1 équipe U13 de 12 joueuses et 1 équipe mixte de jeunes joueuses de 7 de 8 à 11 ans

L'établissement recevant du public répartis sur l'ensemble du rez de sol sera de type X (équipement sportif couvert) et de 5ème catégorie.

La surface globale du bâtiment existant restructurée (125,76 m²) et de l'extension (54,6 m²) est estimée à 180,36 m².

Création d'une extension de 54,6 m² :

Bâtiment en maçonnerie, toiture terrasse, menuiseries extérieures en ALU laqué.

Isolation thermique par l'extérieur (ITE) en fibre de bois (145 mm d'épaisseur) et bardage bac acier.

Revêtement de sol de type carrelage, murs faïencés toute hauteur dans les douches et murs parpaings apparents peints dans les vestiaires.

- REPARTITION DES ESPACES CREES
- 1 vestiaire joueur (20,24 m²),
- 1 vestiaire arbitre avec lavabo et douche (9,08 m²),
- 1 wc joueur (13,43 m²),
- 1 local douche (8,45 m²),
- 1 dégagement (3,4 m²).

Ce lieu, ouvert à tous, servira de point de rencontre entre des personnes issues de différents milieux sociaux et permettra d'organiser des manifestations diverses. Les installations sont régulièrement mises à disposition non seulement pour des rencontres sportives mais également pour le sport à l'école, les activités du centre de loisirs (enfance et jeunesse), la fête de l'école, des fêtes de familles (mariages, anniversaires etc...).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny, mis à disposition de tous, pour un montant total de **164 192,48 € HT**, soit **197 030,98 € TTC** ;
- **ARRETE** le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS	montant HT
DEPARTEMENT (20 %)	32 838,50 €
DETR 2023 (30 %)	48 810,52 €
CA SVL Fonds de concours (13 %)	21 375,00 €
AUTOFINANCEMENT	59 975,86 €
TOTAL	164 192,48 €



- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre du dispositif de **soutien aux investissements des communes 2024 Catégorie LIEN SOCIAL « Lieux d'accueil et d'inclusion »** au taux maximum de 20 % et s'engage à financer la quote-part communale correspondante ;
- **PRECISE** que le démarrage de cette opération est souhaité au 1^{er} décembre 2024, sous réserve de l'accord des subventions.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

D20240529-09-SubvDeptCabinetsMSP
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN
AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES
(EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PAR LA
CREATION DE 5 CABINETS MEDICAUX SUPPLEMENTAIRES)**

Le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire par la création de 5 cabinets médicaux supplémentaires est susceptible de se voir accorder, par le Département de Maine-et-Loire, une subvention au titre du soutien à l'investissement des communes 2024 – catégorie PROXIMITÉ « Accessibilité des services ».

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Varennes-sur-Loire rayonne bien au-delà de la commune et plusieurs professionnels de santé ont fait connaître leur souhait de s'y installer, ce qui rend nécessaire la création de nouveaux cabinets supplémentaires.

La commune dispose, en outre, depuis le début de cette année d'un logement réservé à l'accueil des internes en médecine du CHU d'ANGERS, nouveaux médecins et remplaçants permanents, ce qui représente un atout pour la maison de santé et ne peut que favoriser les futures installations.

Madame la directrice de la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) a fait connaître, par un courrier en date du 17 janvier 2024, son avis favorable à ce projet d'extension qui, selon elle, correspond aux besoins locaux.

A la demande de Monsieur le Maire, le bailleur social Maine-et-Loire Habitat a réalisé une étude de faisabilité.

L'opération consiste, sous maîtrise d'ouvrage communale, à démolir la surface totale de l'ancien garage situé « 6 bis rue de la Loire », c'est-à-dire juste à côté la maison de santé, pour y aménager 5 cabinets, une salle d'attente, des sanitaires pour les professionnels et des sanitaires pour le public, un local ménage et un dégagement, soit environ 147 m² de plain-pied, pour un coût total estimé à **500 600,00 € HT**. La commune est propriétaire du foncier.

Les loyers ont été estimés à 14,20 € HT du m², ce qui représente 1 360,36 € HT (1 632,43 TTC) pour le pôle médical et 724,20 € HT (869,04 € TTC) pour la partie mutualisée, soit un total de 2 084,56 € HT (2 501,47 € TTC) mensuels. Le montant des loyers reste dans la norme de ceux déjà pratiqués à Varennes-sur-Loire et aux alentours.

La commune restera propriétaire de la totalité du bâtiment et récupérera auprès des professionnels de santé uniquement les loyers des cabinets loués. Autrement dit, les loyers des parties mutualisées et des cabinets vacants seront supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE**

1 – Le projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire par la création de 5 cabinets supplémentaires.

2 - Le Budget prévisionnel d'investissement :



Extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire – Création de 5 cabinets	Montant HT
Honoraires	31 900 €
Etudes avant travaux	15 700 €
Contrôle technique	13 500 €
Coordination SPS	3 500 €
Aléas / actualisation	9 200 €
Coffret collectif	15 000 €
Branchement / VRD	15 000 €
Assurance dommages ouvrage / Frais internes	21 200 €
Travaux	286 300 €
Démolition	89 300 €
TOTAL	500 600,00 €

3- Le Plan de Financement Prévisionnel :

FINANCEMENTS	montant HT
D.E.T.R (34,03 % de 470 200 € éligibles)	160 000,00 €
Fonds vert (89 300 € au titre de la partie démolition)	65 000,00 €
Département de Maine-et-Loire	100 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	175 600,00 €
TOTAL	500 600,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire, la subvention nécessaire au financement de cette opération au titre du soutien à l'investissement des communes 2024 – catégorie PROXIMITÉ « accessibilité des services ».

➤ **PRECISE** que le démarrage de cette opération est souhaité au 15/10/2024, sous réserve de l'accord des subventions.

➤ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Notification de subvention D.E.T.R pour la création de cinq cabinets à la maison de sante pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a attribué une subvention de 160 000 euros à la commune au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2024 pour la création de cinq cabinets médicaux à la maison de santé pluridisciplinaire.

Point de situation sur le remplacement du docteur Laurence NALIN

Il n'y aura pas d'installation de nouveau médecin. Un jeune médecin, qui a déjà sa thèse, arrivera au mois de novembre car elle sera alors médecin. Elle a déjà remplacé le Docteur TARDY. Elle va venir à Varennes-sur-Loire, mais elle ne souhaite pas s'installer car elle préfère continuer les remplacements.

Compte rendu de rendez-vous en vue de l'installation d'un dentiste

Le Docteur Fabian DUMITRESCU est un dentiste roumain de 36 ans et père d'une fille de 3 ans. Sa femme est assistante dentaire. Il est ami de l'un de ses confrères installés à Brain-sur-Allonnes. Ils ont visité la région, qui leur a plu. Ils sont venus se présenter en mairie de Varennes-sur-Loire. Il a un très bon contact et c'est un très bon professionnel totalisant 12 années d'expérience. Monsieur Laurent DINAND demande dans quelle mesure il peut prendre un engagement formel. Monsieur le Maire envisage de lui adresser un courrier et de lui demander une réponse écrite pour septembre. Des subventions sont espérées, notamment de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en 2025. Le conseil municipal donne son accord de principe pour un loyer mensuel de 1060 €, avec douze mois de gratuité et la prise en charge par la commune de la vacance du second cabinet. Madame Brigitte SAINT-CAST suggère de demander s'il ne serait pas possible de solliciter un report de remboursement d'emprunt d'un an également.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2024-04-15	25/04/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour le chauffage et la climatisation de la salle des loisirs	EURL KALIFROID	98 890,82 euros
2024-04-16	25/04/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie 2024	JUSTEAU TP	36 241,63 euros
2024-04-17	25/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Locations	Bail locatif au profit de Monsieur Adil KHILAJI	Monsieur Adil KHILAJI	272,67 euros
2024-04-18	25/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Locations	Bail locatif au profit de Monsieur Lucas CHEVALIER	Monsieur. Lucas CHEVALIER	330,00 euros
2024-04-19	25/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Locations	Bail locatif au profit de Monsieur Franck BARRY	Monsieur Franck BARRY	50,00 euros
2024-05-20	21/05/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Contrôle technique – Rénovation de l'Agence Postale Communale	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION de TRÉLAZÉ	1 100,00 euros
2024-05-21	21/05/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Mission SPS – Rénovation de l'Agence Postale Communale	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION de TRÉLAZÉ	1 214,00 euros
2024-05-22	22/05/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Fourniture et pose d'une alarme anti-intrusion à l'atelier	ANJOU PROTECTION INCENDIE (API) de DURTAL	1 700,86 euros
2024-05-23	28/05/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Fourniture et pose d'une alarme anti-intrusion à la mairie	ANJOU PROTECTION INCENDIE (API) de DURTAL	1 901,15 euros
2024-05-24	28/05/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée blocs d'ambiance, BAES et extincteurs	ANJOU PROTECTION INCENDIE (API) de DURTAL	1 372,20 euros
2024-05-25	28/05/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	Indemnisation de dégâts sur 3 poteaux enterrés rue de l'Harmonie-place Chavigny par l'entreprise LIMITRANS	Commune	115,20 euros



Questions diverses :

Suite à la fermeture de la patinoire de Bourgueil, l'Association Fusion Gliss' Club est à la recherche d'une salle. La salle de sport, qui est sous-occupée, peut leur être proposée. Le parquet est un peu abimé, à cause de la condensation qui existait avant les travaux de réfection et d'isolation de la toiture. Mais les déformations ne gênent pas la pratique du roller. Ils ne laissent pas non plus de traces sur le parquet. La salle de sport doit bien évidemment servir en priorité pour les associations de la commune mais ce club est prêt à offrir aux Varennais une nouvelle activité, qui peut intéresser les jeunes. Cette association proposait une soirée découverte le vendredi 28 juin, mais c'est la fête de l'école. Patrice MOËNS propose de signer une convention. Pour le tarif, qui restera à fixer par délibération, une proposition peut être faite à hauteur de 150 € pour l'année si l'association utilise la salle une fois par semaine et 200 € si c'est deux fois. Madame Sylvie BELLANGER va contacter l'association.

L'entreprise TALPA souhaite déposer un dossier auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour participer au concours APERCUS Maine-et-Loire 2024. Monsieur le Maire a signé un courrier autorisant TALPA à concourir sur la réalisation de l'espace Chavigny.

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants n'organisent plus de marché de Noël depuis plusieurs années. La commune va organiser une réunion avec les commerçants, le comité des fêtes, les conseillers municipaux et les artisans pour organiser un Marché de Noël gourmand. Cette réunion est programmée le mercredi 26 juin à 19 heures. Le premier Marché de Noël gourmand pourrait avoir lieu le 7 décembre 2024.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 juillet à 19h15.

Le nouveau jeu de la Société de Boule de Fort « l'Avenir » sera inauguré le vendredi 31 mai.

Le vendredi 28 juin se tiendra la fête de l'école avec la traditionnelle remise des dictionnaires à partir de 17 heures au stade Chavigny.

Tour de table

Monsieur Patrice MOËNS se dit choqué par les dépôts sauvages d'ordures auprès des points d'apport volontaire. Monsieur le Maire lui répond que les agents des services techniques passent pourtant chaque vendredi pour les enlever. Des pancartes vont être préparées et être installées à proximité pour dissuader les dépôts sauvages. Il précise aussi qu'il aura des nouvelles sur le lotissement de l'Ouche-Maréchal et sur le projet Âge et Vie au mois de juillet.

Monsieur Laurent DINAND demande si les arrêts minute devant les commerces pourraient être repeints et s'il serait possible d'en créer un devant le magasin de la fleuriste. Il ajoute que des voitures sont souvent stationnées dans le virage de la rue de Gaure. Un courrier sera envoyé à Saumur Habitat.

Monsieur le Maire présente Madame Lydie LE HÉNAFF, qui est en reconversion professionnelle. Elle participera à la nouvelle promotion du Diplôme Universitaire de Secrétariat de Mairie en Milieu Rural, organisée par l'Université Catholique de l'Ouest, à partir de septembre 2024. Elle sera accueillie en stage à la mairie.

Madame Sylvie BELLANGER a participé à l'assemblée générale de Vivado, le vendredi 24 mai, au Pôle Allonnais Multi-activité, à Allonnes, en même temps que le Marché des Producteurs de Pays à La Breille Les Pins. Le prochain marché se déroulera le vendredi 14 juin à Neuillé.

Monsieur Daniel POIRIER annonce que les travaux de Vivado ont pris quinze jours de retard sur le programme initialement prévu. Les travaux des logements au 10 rue de la Loire connaissent des problèmes avec les micropieux ce qui aura pour conséquences un retard de un à deux mois. Quant à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la fibre arrivera le jeudi matin 30 mai. La prochaine réunion de la commission « bâtiments » est fixée au mardi 11 juin 2024 à 10h00.

Monsieur Jean-Luc JOULIN a préparé un mail à envoyer à l'ATD de Baugé concernant le problème du terrier, que des blaireaux ont creusé sous le viaduc de la gare. Monsieur le Maire lui répond qu'il a contacté



Madame Isabelle DEVAUX, conseillère départementale, qui chasse et qui connaît un louvetier qui peut déterrer les blaireaux. Monsieur GUILLET, Directeur de l'ATD, s'est emparé du dossier. Néanmoins, il est interdit de déterrer les blaireaux avant le 1^{er} juillet, sauf dérogation. Monsieur le Maire va appeler Monsieur GUILLET pour avoir des nouvelles. Les devis pour l'entretien des fossés sont en cours.

Madame Brigitte SAINT-CAST tient à féliciter Madame Gaëlle BILLARD pour tout le travail qu'elle a accompli au service de la bibliothèque de Varennes-sur-Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Délibérations du 29 mai 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20240529-01	29/05/2024	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024
D20240529-02	29/05/2024	Fonction publique	4.1.3	Personnel titulaire cat. C	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe
D20240529-03	29/05/2024	Domaine et compétence par thème	8.8	Environnement	Arrêt des zones d'accélération pour les Energies Renouvelables
D20240529-04	29/05/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Location des logements et du garage rue de la Gare
D20240529-05	29/05/2024	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires - Délibération	Correction d'erreur matérielle sur la délibération d'adoption du budget primitif 2024
D20240529-06	29/05/2024	Finances locales	7.10.2	Divers – Tarifs des services publics	Tarifification de la cantine à un euro
D20240529-07	29/05/2024	Finances locales	7.5.1	Subventions aux collectivités	Demande de subvention pour « La semaine bleue »
D20240529-08	29/05/2024	Finances locales	7.5.4	Autres subventions	Demande de subvention pour extension et rénovation des vestiaires du stade
D20240529-09	29/05/2024	Finances locales	7.5.4	Autres subventions	Demande de subvention pour création de 5 cabinets à la maison de santé

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Absente excusée
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent



CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Absente excusée
GLET Sylvie Conseillère municipale	Absente excusée
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,

Samuel LECHAT

Le Maire,

Gilles TALLU